

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2007

1/ Modifications d'emplois à la musique municipale

Approbation de la suppression et la création des emplois ci-dessous désignés, à compter du 1^{er} septembre 2007.

La suppression de deux emplois à temps non complet 4,29/20^{em} et 6,14/20^{em} «d'assistant d'enseignement artistique», créés par délibération n° 9 du 29 Janvier 2004,

La suppression d'un emploi à temps non complet 2,33/20^{em} « d'assistant d'enseignement artistique», créé par délibération n° 4 du 31 Mars 2005

Et

La création d'un emploi *d'enseignement du Hautbois*, à temps non complet hebdomadaire de 2,66/20^{em} (20h16/mois)

La création d'un emploi *d'enseignement du tuba et trombone*, à temps non complet hebdomadaire de 6,25/20^{em} (47h36/mois)

La création d'un emploi *d'enseignement du saxo et basson*, à temps non complet hebdomadaire de 6,08/20^{em} (46h08/mois).

Ces postes seront ouverts aux cadres d'emplois des assistants et assistants spécialisés d'enseignement artistique.

2/ Modification du règlement intérieur des centres de loisirs et accueils périscolaires : « Graine de Malice » situé au Plateau d'Assy, « Touchatout » situé à Chedde

Approbation de la modification du règlement intérieur des centres de loisirs et garderies périscolaires « Graine de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde, à compter du 1^{er} septembre 2007.

3/ Réalisation d'un collecteur d'eaux usées : Hauteville, les Julliards, Grand Essert - approbation du marché de travaux

Dans le cadre de la réalisation du collecteur d'eaux usées : Hauteville, les Julliards, Grand Essert, une consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert le 7 juillet 2007.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 27 juillet 2007 et une deuxième fois le 03 août 2007 après examen approfondi des offres par le maître d'œuvre.

L'offre la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise Sarl MARIAZ Frères de Domancy.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la SARL MARIAZ Frères pour un montant total de 629 953,00 €H.T.

4/ Avenant n° 1 - marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eau potable - rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bureau d'étude INFRAROUTE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un collecteur d'eau pluviales et d'un réseau d'eau potable - rue de l'Eglise (décision n°20/07 du 21/03/2007)

Approbation des dispositions de l'avenant n°1 passé avec le Bureau d'étude INFRAROUTE fixant :

- le coût prévisionnel définitif des travaux à 580 572, 50 €H.T. au lieu de 490 000 € H.T,
- Le taux définitif de rémunération du maître d'œuvre à 4, 68 % au lieu de 5, 20 %.

5/ Réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eau potable : rue de l'Eglise - approbation du marché

Suite à la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un réseau d'eau potable - Rue de l'Eglise - Plateau d'Assy - PASSY, un appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation des travaux.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 23 août 2007 et une deuxième fois le 29 août 2007 après examen approfondi des offres par le maître d'œuvre.

Elle a émis un avis favorable pour l'attribution des lots comme suit :

Lot n°	Entreprises	Prix des prestations			
		Montant tranche ferme HT €	Montant tranche conditionnelle €HT	Total €HT	Montant TTC €
1	GRAMARI	383 208	51 767	434 975	520 230, 10
2	COLAS	92 400	14 317	106 717, 50	127 634, 13

Approbation du conseil municipal pour retenir l'offre de l'entreprise GRAMARI : lot n° 1, et l'offre de l'entreprise COLAS : lot n° 2.

6/ Aménagement de l'avenue du Mont-Blanc - approbation du marché de travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de l'Avenue du Mont-Blanc, un appel d'offre ouvert a été lancé pour la réalisation des travaux.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 23 août 2007 et une deuxième fois le 29 août 2007 après examen approfondi des offres par le maître d'œuvre.

Suite au rapport, la Commission a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise Benedetti qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 342 555, 95 €HT.

Approbation du conseil municipal pour retenir l'offre de l'entreprise BENEDETTI.

7/ Avenant n° 1 - marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement sécurité RD 39 avenue de Marlioz

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bureau d'étude INFRAROUTE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RD39 AVENUE DE MARLIOZ, (décision n°18/07 du 21/03/2007)

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les événements et décisions survenus depuis le démarrage de l'étude :

- option bordures granit 81 700 €HT
- remise en conformité de l'éclairage public (changement câblage et déplacement des candélabres 60 000 €HT)
- sur-profondeur sur collecteur d'eaux pluviales lié aux raccordements aux réseaux existants (plus value de 20 000 €)
- reprise des branchements d'eau potable (60 000 €HT)
- signalisation horizontale et verticale (23 000 €HT)
- réalisation de plateaux surélevés et élargissement des trottoirs (tonnage en enrobés supplémentaire) (200 000 €HT)
- aménagement d'un emplacement pour les conteneurs semi-enterrés (10 000 €HT)

Le coût du projet augmente par conséquent de 555 000 €H.T. à 1 009 903 €H.T.

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n°1 passé avec le Bureau d'étude INFRAROUTE fixant :

- le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 009 903 €H.T. au lieu de 555 000 €H.T.
- Le taux définitif de rémunération du maître d'œuvre arrêté à 4, 06 % au lieu de 4, 75 %

8/ Avenant n° 1 - marché de travaux d'aménagement d'une VIA FERRATA à Curalla (Plateau d'Assy)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Société Prisme est titulaire du marché de travaux d'aménagement de la VIA FERRATA à Curalla – Plateau d'Assy (décision n°92/05 du 11/10/2005)

Afin d'améliorer la sécurité de la Via Ferrata, en raison de la mauvaise qualité de la roche, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires.

Le montant du marché initial de 55 297, 00 €HT est augmenté de 7 734, 00 €HT, soit un nouveau montant de 63 031, 00 €HT

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n°1 passé avec la société Prisme fixant le nouveau montant du marché à 63 031, 00 €HT.

9/ Avenant n° 1 - marché de service : mission de coordination SPS dans le cadre de la construction d'un espace animation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Bureau ARCH'INDUSTRIE est titulaire du marché de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un espace animation (décision n°19/05 du 15/03/2005)

Le marché de travaux relatif à l'espace animation a fait l'objet d'une procédure de dialogue compétitif et a entraîné des modifications substantielles sur le bâtiment en raison des solutions techniques apportées par le candidat GFC.

Le montant du marché initial précédemment fixé à 5 392, 00 €HT est augmenté de 900 €HT, soit un nouveau montant de 6 292, 00 €HT

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n°1 passé avec le Bureau ARCH'INDUSTRIE fixant le nouveau montant du marché à 6 292, 00 €HT .

10/ Avenant n° 1 - marché de service : mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un espace animation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Bureau ALPES CONTRÔLES est titulaire du marché de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un espace animation (décision n°28/05 du 05/04/2005)

Le marché de travaux relatif à l'espace animation a fait l'objet d'une procédure de dialogue compétitif et a entraîné des modifications substantielles sur le bâtiment en raison des solutions techniques apportées par le candidat GFC.

Aussi le montant du marché initial précédemment fixé à 18 510, 00 €HT est augmenté de 3 075 €HT, soit un nouveau montant de 21 585 €HT

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'avenant n° 1 passé avec le Bureau ALPES CONTRÔLES fixant le nouveau montant du marché à 21 585 €HT.

11/ Habilitation du Maire à déposer une demande d'autorisation de construire (entrepôt de stockage au Centre Technique Communal)

Une structure métallique bâchée de 200 m² (10 x 20) va être réalisée dans l'enceinte du Centre Technique Communal, afin d'abriter du matériel et des véhicules.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour déposer une déclaration de travaux exemptés de permis de construire nécessaire à la construction de cette structure.

12/ Habilitation du Maire à déposer une demande de permis de démolir (bâtiment inachevé à la Jonction)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer une demande de permis de démolir un bâtiment inachevé à la Jonction, situé au lieudit « la Coutelaz », construit sur des parcelles acquises par délibération du 26 janvier 2006.

Des jeux récréatifs pour enfants seront installés sur ce tènement (précédemment aménagés sur le square des *Droits de l'Homme*).

COMMUNICATIONS

Décisions du Maire

53/07 Reprise de concession

Reprise de la case du Colombarium n° 7/P située au cimetière de Chedde.
Le prix de la reprise est fixée à 44,40 euros.

54/07 Téléphonie de la Commune de Passy - lot 1 : abonnements, trafic téléphone entrant, acheminement des communications sortantes non accessibles en présélection de l'opérateur

Une consultation avec publicité a été lancée le 13 juin 2007 dans le BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mise en ligne sur le site de dématérialisation www.placesdesmarchespublics.fr

La proposition de France Telecom pour le lot 1 « Abonnements, Trafic téléphone entrant, acheminement des communications sortantes non accessibles » a été retenue.

Durée : 3 ans, à compter de la date de notification.

55/07 Désignation d'un avocat pour défendre la Commune en justice : permis de construire Durand

Une requête a été enregistrée au Tribunal Administratif de Grenoble le 18 juin 2007 par laquelle Monsieur et Madame Walter PRIZZON demande l'annulation du permis de construire modificatif, délivré le 22 septembre 2006, de Monsieur Jean-Pierre DURAND.

Maître Pierre LIOCHON, avocat à Chambéry, est désigné pour la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif dans les recours en annulation et en suspension, déposés à l'encontre des permis de construire (initial et modificatifs ultérieurs) délivrés à Monsieur Jean-Pierre DURAND.

56/07 Téléphonie de la Commune de Passy - lot 3 : abonnements, matériel de communication, et services liés à la mobilité

Une consultation avec publicité a été lancée le 13 juin 2007 dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur le site de dématérialisation www.placedesmarchespublics.fr.

La proposition de ORANGE France pour le lot 3 « Abonnements, Matériel de communication, et Services liés à la mobilité » a été retenue.

Durée : 3 ans à compter du 1^{er} août 2007.

57/07 Prestations foncières et topographiques

Une consultation avec publicité a été le 22 juin 2007 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur le site de dématérialisation www.placedesmarchespublics.fr.

La proposition de la SARL ARPENTAGE, représentée par Monsieur Stéphane CARDE, pour l'exécution du marché « prestations topographiques et foncières » a été retenue.

Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 3 fois :

Avec un minimum : 1 x DQE euros HT

Avec un maximum : 4 x DQE euros HT

58/07 Tarifs de l'accueil périscolaire pour la période scolaire 2007/2008

Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire « Graine de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde, pour la période scolaire 2007-2008.

59/08 Tarifs de l'accueil en Centre de Loisirs pour la période scolaire 2007/2008

Actualisation des tarifs de l'accueil en Centre de Loisirs, pour la période scolaire 2007/2008, pour les Centres de Loisirs « Graine de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde.

60/07 Exercice du droit de préemption urbain sur la vente SCI l'Espérance

Décision d'exercer le droit de préemption au profit de la Commune de Passy sur la vente de la parcelle bâtie cadastrée section D n° 2912, d'une superficie totale de 3.981 m² appartenant à la SCI l'ESPERANCE, représentée par Monsieur Canos.

L'acquisition sera réalisée au prix de 380.000 €uros, conforme à l'avis de France Domaine.

Le droit de préemption urbain est exercé en vue de constituer une réserve foncière.

En effet, dans le cadre du développement économique de la Commune de Passy, il a été créé en 2006 la zone d'activité économique des Egratz sur des terrains communaux jouxtant l'ancienne zone artisanale du « Haut de Chedde ». Cette ancienne zone doit faire l'objet d'une restructuration pour améliorer son attractivité.

61/07 Mise à disposition de la salle Jean Pernot

Mise à disposition de la salle Jean Pernot au groupe folklorique « Lou Folatons » pour des séances de répétition.

Mise à disposition à titre gracieux.

Période du 1^{er} septembre 2007 au 14 juillet 2008.

64/07 Téléphonie de la Commune de Passy - lot 2 : acheminement des communications sortantes accessibles en présélection de l'opérateur

Une consultation avec publicité a été relancée le 18 juillet 2007 dans le BOAMP, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur le site de dématérialisation www.placedesmarchespublics.fr.

La proposition de la société COLT Télécommunications France à Lyon a été retenue pour le lot

2 « acheminement des communications sortantes accessibles en présélection de l'opérateur ».
Durée : 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2007.